Circonscription d'Arpajon

2009 / 2010

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Le RASED est un service public gratuit mis en place par le ministère de l'éducation nationale qui se déroule sur le temps scolaire. Le RASED de la circonscription d'Arpajon est composé de 3 antennes : chacune regroupant un psychologue et des maîtres spécialisés à dominante pédagogique ou rééducative. Le secteur d'intervention des personnels est déterminé de telle façon qu'il garantisse une véritable efficacité pédagogique.

- ***Les antennes du RASED de la circonscription d'Arpajon***

	COMMUNES	MEMBRES	COORDONNEES
ARPAJON	Arpajon Etréchy *(Maître E)* Bruyères le Châtel *(Maître G et psy)* Boissy Sous Saint Yon Janville Chamarande Torfou	Maître E Fabienne BOURGES Maître G Patricia BARRILLET Maître E sédentarisé (à élém. V. Hugo – Arpajon) Sylvie RONTEIX Psychologue Emmanuelle LE POTIER	RASED Ecole V. Hugo 25 rue V. Hugo 91290 Arpajon Tél: 01 64 90 26 01 rased.arpajon@ecoles91.ac-versailles.fr

	COMMUNES	MEMBRES	COORDONNEES
EGLY	Egly Etréchy *(Maître G et psy)* Bruyères le Châtel *(Maître E))* Ollainville Guibeville Villeconin Souzy la Briche	Maître E Sylvie ARDELET Maître G Isabelle SIMONIN Psychologue Marie-Christine BERNARD	RASED Ecole J. Moulin 9 rue F. Hébuterne 91520 Egly Tél : 01 64 92 04 45 rased.egly@ecoles91.ac-versailles.fr

	COMMUNES	MEMBRES	COORDONNEES
ST GERMAIN LES ARPAJON	Saint Germain les Arpajon La Norville Avrainville Auvers Saint Georges	Maître E Catherine PUGEL Maître G Valérie LOREAU Psychologue Véronique VINCENT	RASED Ecole J. Vallès rte de Corbeil 91180 St Germain les Arpajon Tél: 06 70 21 02 75 rased.stgarpajon@ecoles91.ac-versailles.fr

• *A quoi sert le RASED ?*

L'objectif de l'école est d'amener tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences inscrites dans les programmes en référence au socle commun. C'est pourquoi, dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages, les aides nécessaires doivent lui être apportées par son maître.

Cependant, l'aide personnalisée ou les stages de remise à niveau au cours moyen peuvent se révéler insuffisants ou inadaptés pour certains élèves. Pour aider ces élèves, les enseignants spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) viennent renforcer les équipes pédagogiques en apportant des compétences spécifiques permettant de mieux analyser ces situations particulières et de construire des réponses adaptées.

Ils aident au repérage des élèves en situation de handicap et à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation.

Ils contribuent à une relation positive avec les parents pour faciliter la réussite scolaire.

• *Quelles sont les différentes aides spécialisées ?*

Selon les difficultés de l'enfant, l'aide spécialisée se présente sous plusieurs formes :

L'aide à dominante pédagogique (maître E) :
- Les actions visent à l'amélioration des acquisitions scolaires et à la prise de conscience des méthodes de travail qui conduisent à la réussite.
- Les enfants travaillent en groupes restreints pour une période temporaire.
- Les parents sont informés de la mise en place de cette aide.

L'aide à dominante rééducative (maître G) : *L'autorisation des parents est obligatoire*
- Les actions visent à l'amélioration des difficultés scolaires affectant la capacité de l'enfant à apprendre et à investir son statut d'élève.
- L'aide concourt à donner ou redonner la confiance, l'estime de soi et le désir d'apprendre.
- Les enfants travaillent dans une relation plus individualisée.

Le psychologue de l'Education Nationale : *L'autorisation des parents est obligatoire*
- Les actions participent à l'analyse de la difficulté de l'enfant et apportent des éclairages dans la compréhension de situations complexes.
- Un espace d'écoute et de parole est mis en place à travers des entretiens et/ou un bilan psychologique.
- En fonction des situations, une collaboration est développée avec les services extérieurs.

• *Comment sont organisées les aides spécialisées ?*

Les enseignants spécialisés apportent une aide directe aux élèves en difficulté, selon des modalités variées : ils peuvent intervenir directement dans la classe, regrouper des élèves pour des durées adaptées à leurs besoins, ou leur apporter une aide individuelle. Dans cette hypothèse, les maîtres veillent à ce que les élèves concernés ne soient pas privés des enseignements qui leur sont nécessaires.

Dans tous les cas, le projet d'aide spécialisée donne lieu à un document écrit qui permet de faire apparaître la cohérence entre cette aide spécifique et l'aide apportée par le maître de la classe.

Quand un élève relève successivement, voire concomitamment, de l'aide personnalisée et de l'aide spécialisée, il convient de garantir la complémentarité entre les deux modes d'action.

- ***Comment faire appel au RASED ?***

Pour toute intervention spécialisée :
- **La collaboration** des parents, des enseignants, des intervenants spécialisés et, selon les cas, des services extérieurs à l'école est indispensable ;
- **Un projet** est élaboré afin de permettre à l'élève de tirer le meilleur profit de sa scolarité ;
- **Des bilans** réguliers permettent d'évaluer les effets de l'aide apportée.

De la difficulté en classe aux aides spécialisées

Le maître de la classe observe, repère les difficultés d'apprentissage et apporte des réponses adaptées (différenciation, aide personnalisée, PPRE, stage de remise à niveau…)

Les difficultés disparaissent

Les difficultés persistent

La famille de l'enfant peut faire appel au RASED directement ou par l'intermédiaire de l'enseignant.

Demande d'aide spécialisée au RASED

- Analyse de la demande par le RASED
- Concertation avec l'enseignant
- Bilan / observation de l'enfant
- Choix des modalités de l'aide spécialisée
- Rencontres avec la famille et l'enseignant

L'enseignant fait appel au RASED à l'aide du formulaire de « demande d'aide ».

Aide du maître de la classe
- différenciation pédagogique
- aide personnalisée
- PPRE

Aides spécialisées
(toujours proposées sur le temps scolaire)

- à dominante pédagogique (poste E)
- à dominante rééducative (poste G)
- aide du psychologue

Aides extérieures

Bilan des aides
avec l'enfant, la famille, l'enseignant, les partenaires extérieurs…

Régulation
en fonction des évolutions constatées.